

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 14 juin 2022

Service de l'Economie Agricole
22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX
04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0219

Demandeur : GAEC des Limousines Safranées

Date d'enregistrement de la demande : 03/06/2022

Date limite de candidature : 02/09/2022

➔ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 02/10/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
JUNHAC	5,63	SCI du haut bourg	Section C 197,198,199 Section B 242,244
SANSAC-VEINAZES	36,93	BROHA J-Louis	Section A 798,801,803,805,806,807,808, 811,830,831,832,833,834,835, 846,847,848,852,853,854,855, 856,857,859,860,862,863,864, 865,866, 867,868,869,870,875,876,887, 888,889,1000,1003,1005,
JUNHAC	4,13	FAFON Noël	Section A 61,63,
JUNHAC	30,13	MAS Eric	Section A 11,14,16,17,18,19,20,21,22,25, 26,28,29,30,31, 34,37,38,39,40,
LABESSERETTE	2,18	MAS Eric	Section A 81,87,90,91,
MARCOLES	24,37	MAS Eric	Section F 42,43,44,47,48,51,68,70,72,74, 75,76,77,78, 165,166,170,172,173,174,683, 684,741,743,746,748,
JUNHAC	16,13	MAS Léon	Section D 337,342,343, Section E 37,38,39,41,43,44,45, 46,157,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière